

Pour que votre candidature soit prise en compte, le dossier devra être correctement rempli et accompagné **de trois morceaux (une reprise max.) à joindre au format MP3 ou éventuellement sur CD** (en précisant les 3 titres qui seront écoutés). Il est possible de transmettre des liens Internet pour étoffer votre dossier (vidéos, site, Sound Cloud, Facebook...).

Nom du groupe ou artiste :

Nom / Prénom / Instruments de chacun des membres du groupe :

1.
2.
3.
4.
5.

Nom & Prénom du référent du groupe :

Téléphone du référent du groupe :

Email du référent du groupe :

Adresse :

Style musical :

Fiche technique ou indications techniques à fournir.

Les groupes devront s'adapter à la fiche technique du lieu.

Présentation du groupe (obligatoire) : histoire du groupe, influences musicales, thèmes des morceaux...
(Possibilité de joindre un dossier en annexe).

Liens pour écouter et découvrir le groupe (site Internet, Sound Cloud, Facebook...) :

.....

Les concerts passés et/ou à venir (facultatif) :

Dates / Nom du lieu / Ville / Département :



Restitution des dossiers complets ECLATS avant le 22 mars 2020

A l'accueil de la MJC Traits d'Union ou par mail à accueil@mjc-letraitdunion.fr

Et par courrier à l'adresse suivante :

MJC Trait d'Union

LES ECLATS

Route du Stade

01600 REYRIEUX

Renseignements au 04 74 00 13 39

TREMPLIN N°4
#LES éclats

MJC
LE TRAIT
D'UNION

La PASSERELLE
ESPACE CULTUREL

le gallet
ESPACE CULTUREL
DE REYRIEUX

l'esprit nature
REYRIEUX

DOMBES
SAÔNE VALLÉE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TANNERIE

« Les ECLATS » sont une audition née de l'envie de soutenir des groupes et musiciens amateurs issus département de l'Ain et du Rhône. Elle permettra aux groupes et artistes de se produire en public et en présence de professionnels de la musique, de consolider leur projet musical par des retours artistiques et techniques effectués par un jury composé du public, de professionnels de la musique, programmeurs, amateurs éclairés.

Les ECLATS sélectionnent 4 groupes ou artistes musicaux pour être auditionnés le Vendredi 17 avril à partir de 20h au à l'Orangerie, pour une prestation de 15 minutes devant le jury et le public.

Modalités de participation aux ECLATS

- L'inscription au Tremplin est entièrement gratuite.
- Les ECLATS sont ouverts à tous les artistes ou groupes musicaux **du département de l'Ain et du Rhône** (à l'exclusion des groupes professionnels ou des groupes dans lesquels au moins un des membres seraient intermittents du spectacle).
- Tous les genres musicaux peuvent être présentés.
- Les groupes doivent proposer des compositions originales (une reprise max.).
- L'organisation se réserve le droit d'écarter les propositions dont les propos prônent des idées violentes et discriminatoires.
- Le groupe doit être capable de se produire 30 minutes sur scène.
- Le dossier d'inscription doit être complet.
- Aucun défraiement ne sera pris en compte (hébergement, déplacement).
- Le formulaire d'inscription est disponible de la MJC Trait d'Union ou téléchargeable sur <http://www.mjc-letraitdunion.fr/>

Déroulement des ECLATS

- Les 4 groupes se succéderont sur scène devant un jury de professionnels, composé d'un membre de chaque partenaire et d'un membre de l'équipe de la Tannerie.
- Chaque jury et le public auront chacun une voie.
- La durée de prestation sera de 15 minutes maximum (3 morceaux).
- Le régisseur du lieu gèrera votre prestation.
- Le jury effectuera un retour approprié et constructif directement après votre prestation du jour.
- Les lauréats gagneront aux choix une résidence au Galets (01 Reyrieux), deux journées de studio, une programmation sur le territoire.

🕒 **Date limite des candidatures Le 22 mars 2020**
(Dossier + morceaux + fiche technique) par
courrier ou par mail :

accueil@mjc-letraitdunion.fr

MJC Trait d'Union

LES ECLATS

Route du Stade

01600 REYRIEUX

Renseignements au 04 74 00 13 39

